

De Berne direction avenir via Copenhague

L'UE va de l'avant en termes de protection du climat. Pour les dix ans à venir, les Etats membres visent une réduction de 30% du CO₂, essentiellement sur leur propre territoire. Rien de tel en Suisse: s'il n'en tenait qu'au Conseil fédéral, il resterait possible d'acheter en masse des certificats d'émission étrangers après la révision de la loi sur le CO₂.

par Ursula Wyss, Conseillère nationale

D'ici 2020, son pays veut réduire les émissions de gaz à effet de serre de 25%. Cette déclaration remarquable a été faite par le premier ministre japonais Yukio Hatoyama lors de la conférence sur le climat de l'ONU à New York en septembre dernier. Ainsi, avec la Japon, l'Union européenne peut donc pour la première fois compter sur un pays industrialisé comme partenaire pour engager une protection climatique audacieuse. Jusqu'alors seuls les pays de l'UE avaient pour objectif déclaré de réduire leurs émissions de CO₂ de 30% d'ici 2020.

Les ministres européens de l'environnement cherchent désormais à convaincre – en plus du Japon – les Etats-Unis, la Russie, l'Australie et le Canada d'adopter leurs objectifs. En cas d'échec, la conférence sur le climat de Copenhague en décembre est en péril.

Et que fait la Suisse?

Avec la révision de la loi sur le CO₂, le Conseil fédéral se fixe pour objectif de réduire d'ici 2020 le CO₂ d'au moins 20% par rapport aux valeurs de 1990. Si l'UE parvient à gagner les autres grands intervenants de la politique climatique à son projet, la Suisse ne pourrait rester à l'écart et augmenterait elle aussi ses objectifs à 30%. Pour cet ancien élève modèle de la protection de l'environnement, un tel objectif reste modeste.

Toutefois, avec la révision de la loi sur le CO₂, le Conseil fédéral est en recul face à ses propres positions de ce printemps. En mai, il a rejeté le concept d'une «neutralité climatique de la Suisse» proposée par Doris Leuthard, ministre de l'économie et par economiesuisse pour se baser sur la proposition du ministre de l'environnement Leuenberger: pour trois quarts, les réductions d'émissions doivent être réalisées via des mesures en Suisse. Ces mesures sont particulièrement efficaces. Par exemple, les propriétaires de maison peuvent bénéficier d'un soutien

public de 200 millions de francs grâce à l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂ sur les combustibles. Les cantons ont enfin progressé dans la mise en œuvre de leur propres programmes, enfin accessibles partout. Par contre, en matière de trafic, il n'y a pas de mesure musclée et le projet ne prévoit que la possibilité d'introduire la taxe CO₂.

Elle déplace la solution à l'étranger

Selon le projet de révision actuel, la Suisse ne devrait au minimum réduire que de 10% ses émissions de gaz à effet de serre sur son territoire. Aucun autre pays ne veut acheter autant de certificats d'émission étrangers. Aucun autre pays ne veut réduire si peu ses émissions sur son territoire. C'est logique, du moment que les certificats doivent être rachetés chaque année: ils engendrent donc des coûts annuels.

Les réductions sur le propre territoire sont par contre des investissements qui réduisent les émissions durant toute leur durée de vie: dans le secteur du bâtiment, par exemple, pour les 30 à 40 prochaines années. Mais avant tout elles permettent de créer des emplois en Suisse. Une mesure qui ne bénéficie pas uniquement au secteur de la construction, mais aussi et surtout à l'ingénierie et à la technologie qui maintiendront, à l'avenir également, les emplois suisses à l'écart de la crise.

Le projet de loi sur le CO₂ du Conseil fédéral peut donc être significativement amélioré au Parlement. Sinon, ce sera au peuple suisse avec l'initiative populaire «Pour un climat sain» – portée par le PS, les écologistes et les organisations environnementales – de définir les futures exigences. L'initiative exige une réduction minimale de 30% *dans notre pays*.